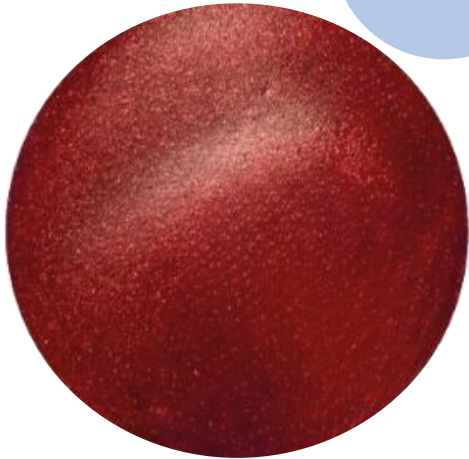


LE VELOUTÉ JOUES / LÈVRES DE SCARLET

Illuminez votre maquillage avec ce velouté joues et lèvres : une couleur rouge audacieuse et éclatante dans une formule unique qui fond sur la peau pour un fini velouté poudré.

PHASE	INGREDIENT	INCI	%	FONCTION	% Naturalité
A	CUTINA® HR FLAKES	Hydrogenated Castor Oil	2,00	Facteur de consistance (85-88°C)	2,00
	CUTINA® GMS V	Glyceryl Stearate	2,00	Facteur de consistance (61-64°C)	2,00
	CETIOL® SOFTFEEL	C12-18 Alkanoyl Glycerin/Sebacic Acid Copolymer	15,00	Emollient cireux (39°C)	15,00
	CEGESOFT® VP	Olus Oil (and) Hydrogenated Vegetable Oil (and) Candelilla Cera	8,00	Emollient cireux (30-40°C)	8,00
	COSMEDIA® GEL CC	Dicaprylyl Carbonate (and) Stearalkonium Hectorite (and) Propylene Carbonate (and) Tocopherol	25,00	Agent rhéologique "Silicon-like"	22,75
	TCM AMI MB	Caprylic/Capric Triglyceride	12,00	Emollient	12,00
	CETIOL® C 5C	Coco-Caprylate/Caprata (and) Tocopherol	5,50	Emollient	5,50
B	VERDESSENCE™ RICETOUGH	Oryza Sativa (Rice) Starch	10,00	Poudre de toucher	10,00
	VIVAPUR® CS 9 FM	Microcrystalline Cellulose	5,00	Poudre de toucher	5,00
	CHIONE™ ELECTRIC SCARLET SR90D	Synthetic Fluorphlogopite (and) Iron Oxides (and) Silica	15,00	Nacre sans titane	10,50
C	PARFUM FRAISE KIWI (Robertet)	Parfum	0,50	Parfum	0,50

CARACTERISTIQUES



% Origine naturelle *

93%

Aspect : Pâte veloutée rouge Scarlet

pH : N.A.

Viscosité : N.A.

Stabilité : Suivi 1 mois à 50°C, -20°C, lumière et 3 mois à température ambiante, 40°C et 4°C.

PROCESS

Chauffer la phase A à 85°C et homogénéiser. Introduire la phase B et homogénéiser. Introduire la phase C. Couler à chaud.

Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donné, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelles ou de respect de la réglementation en vigueur. Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjuvants ni le process d'obtention de la matière première.